

Juin 2010  
Document 210046

Volume 16, n° 2



# *BULLETIN DE DISCIPLINE*

Canadian  
Institute of  
Actuaries



Institut  
canadien  
des actuaires

# Rapport de discipline Juin 2010

Voici le trentième rapport périodique préparé à l'intention des membres, des associés et des affiliés conformément à l'article 20.12(8) des Statuts administratifs. Le rapport a pour but d'informer ces personnes quant au processus disciplinaire et aux activités en cours dans ce domaine. Pour tout commentaire ou toute suggestion d'amélioration, veuillez communiquer avec moi à mon adresse citée dans le *répertoire en ligne*. Tous les renseignements fournis dans le présent rapport sont conformes aux événements tels qu'ils se présentaient le 30 avril 2010.

## Réunions

Depuis la parution du dernier rapport de discipline, en novembre 2009, la Commission de déontologie a tenu trois réunions, à savoir le 24 février 2010 (par conférence téléphonique), le 12 avril 2010 (à Toronto) et le 29 avril 2010 (par conférence téléphonique). La prochaine réunion de la commission est prévue pour le 4 octobre 2010 (à Toronto).

## Frais disciplinaires (000 \$) au 31 mars 2010

	AF 09-10		AF 08-09	
	Actuel	Budget	Actuel	Budget
Frais juridiques	281	-	185	-
Autres frais	239	-	65	-
Total des frais	520	260	250	340
	<i>Actuel</i>		<i>Actuel</i>	
Frais recouverts	24		31	
Nombre de cas examinés	18		18	

Le budget pour l'exercice 2009-2010 était de 260 000 \$.

## Causes

### (a) Accusations portées et affaires terminées

Depuis la parution du dernier rapport périodique, en novembre 2009, une cause a été complétée. Un avis de discipline a été distribué le 15 avril 2010 relativement à cette affaire.

### (b) Autres plaintes et renseignements

Outre les causes mentionnées en (a), depuis le rapport de novembre 2009, la commission a examiné neuf plaintes ou d'autres renseignements pouvant déboucher sur le dépôt de plaintes à l'endroit de neuf membres, associés ou affiliés.

Trois nouvelles plaintes et(ou) renseignements ont été portés à l'attention de la commission. Dans une de ces causes, la commission cherche à obtenir de plus amples renseignements avant de décider de la marche à suivre. Dans une de ces causes, la commission a décidé de confier la plainte à une équipe d'enquête. Dans une de ces causes, suite à l'obtention de renseignements supplémentaires, la commission a décidé de rejeter l'affaire.

Suite à l'obtention de renseignements supplémentaires relatifs à trois causes antérieures, la commission a décidé de rejeter les affaires.

Dans une cause antérieure, la commission cherche à obtenir de plus amples renseignements avant de décider de la marche à suivre.

La commission avait précédemment confié deux causes à une équipe d'enquête. Dans une de ces causes, l'enquête est encore en cours. Dans l'autre cause, à l'examen du rapport de l'équipe d'enquête et de la réponse fournie par le membre, la commission a décidé de rejeter l'affaire.

### (c) Résumé par domaine de pratique

On peut résumer comme suit les dix causes énumérées plus haut selon le domaine de pratique :

	Causes	Particuliers
Assurance-vie	1	1 membre
Régimes de retraite	8	8 membres
Assurances IARD	0	-
Indemnisation des accidents du travail	0	-
Expertise devant les tribunaux	1	1 membre
Autre	0	-

**William T. Weiland**

*Président,  
Commission de déontologie*